



# Comment obtenir son certificat de qualité de l'air pour une flotte importante de véhicules d'entreprises ou d'administration ?

=> Un espace professionnel sécurisé est réservé à un responsable désigné. La création d'un compte est obligatoire pour pouvoir s'authentifier à l'espace dédié.

Depuis cet espace, vous pouvez effectuer des commandes groupées de certificats qualité de l'air pour votre flotte de véhicules.

# 1<sup>ère</sup> étape

Rendez-vous sur :

[www.certificat-air.gouv.fr/](http://www.certificat-air.gouv.fr/)



## Service de délivrance des certificats qualité de l'air

Espace Professionnel ▾



Cliquez sur  
Espace  
Professionnel

# Obtenir son certificat qualité de l'air

Le certificat qualité de l'air est un document sécurisé délivré à partir des informations figurant sur le certificat d'immatriculation (ou carte grise) du véhicule. Il atteste de la classe environnementale du véhicule en fonction des émissions de polluants.

Ce service permet en quelques clics :

- de connaître le classement de son véhicule
- d'effectuer une demande de certificat qualité de l'air.



Crit'Air : Le certificat qualité de l'air, un acte citoyen pour favoriser les véhicules les moins polluants.

[Voir la vidéo](#)

### Tout savoir sur le certificat qualité de l'air

C'est quoi un certificat ?

Le certificat est un autocollant rond qui correspond à une classe de véhicule définie en fonction des émissions de polluants atmosphériques.

Est-ce obligatoire ?

Le certificat est obligatoire seulement dans certaines zones. Il peut également permettre de bénéficier de certains avantages instaurés par les collectivités.

[Lien vers le site du ministère](#)

### Qui est concerné ?

Tous les véhicules routiers sont concernés : deux roues, trois roues, quadricycles, véhicules particuliers, utilitaires, poids lourds dont bus et autocars.

[Lien vers le site du ministère](#)

Pas encore de compte ?

Créer votre compte

Cliquez sur Créer  
votre compte

J'ai déjà un compte

Numéro de Siret (14 caractères)

Mot de passe

[Mot de passe oublié](#)

Se connecter



## Service de délivrance des certificats qualité de l'air



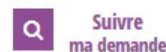
Accueil



Simulation



Demander  
son certificat



Suivre  
ma demande



Apposer  
son certificat



F.A.Q  
et contact

# Obtenir son certificat qualité de l'air

Le certificat qualité de l'air est un document sécurisé délivré à partir des informations figurant sur le certificat d'immatriculation (ou carte grise) du véhicule. Il atteste de la classe environnementale du véhicule en fonction des émissions de polluants.

Ce service permet en quelques clics :

- de connaître le classement de son véhicule
- d'effectuer une demande de certificat qualité de l'air.



Crit'Air : Le certificat qualité de l'air, un acte citoyen pour favoriser les véhicules les moins polluants.

Voir la vidéo




# Service de délivrance des certificats qualité de l'air

 [Accueil](#)

 [Simulation](#)

 [Demander son certificat](#)

 [Suivre ma demande](#)

 [Apposer son certificat](#)

 [F.A.Q et contact](#)

[Accueil](#) > [Inscription](#)

## Je n'ai pas encore d'identifiant

Je reconnais avoir pris connaissance [des conditions générales de vente et d'usage](#)

### Identification

Raison sociale de l'entreprise \*

SIRET de l'entreprise \*

TVA de l'entreprise

### Adresse de facturation

Désignation de l'entreprise ou de l'organisme \*

Complément d'identification du destinataire ou du point de remise (à l'intérieur du bâtiment)

Complément d'identification du point géographique (à l'extérieur du bâtiment)

Numéro et libellé de la voie \*

**Créer votre compte  
en remplissant les  
champs**